



**Législature 2015-2020
DELIBERATION N°09-2016
du 23 juin 2016**

**OUVERTURE D'UN CREDIT D'ENGAGEMENT COMPLEMENTAIRE DE CHF 188'000.- POUR LE
REPLACEMENT ET L'AMELIORATION DU SYSTEME DE FERMETURE DU COUVERT DE CERTOUX**

Vu le crédit d'engagement de CHF 250'000.- voté par le conseil municipal le 28 janvier 2010, approuvé par le Conseil d'Etat le 16 mars 2010, pour CHF 250'000.-

Vu le crédit d'engagement complémentaire de CHF 166'000.- voté par le conseil municipal le 23 janvier 2014, approuvé par le département Présidentiel le 13 mars 2014, pour CHF 166'000.-

Vu la nécessité de trouver une solution plus efficace et mieux adaptée que le système de fermeture mobile actuel par rideau, particulièrement difficile à fixer au sol et peu pratique dans sa manipulation, et ne permettant pas une utilisation lorsque le vent souffle trop violemment.

Vu l'information donnée lors de la séance du Conseil municipal du 24 septembre 2015

Vu l'exposé des motifs de juin 2016 élaboré par le service technique, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération

Vu les articles 30 alinéa 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

décide

à l'unanimité des membres présents, soit par 16 voix « pour »

1. D'approuver le projet de remplacement et d'amélioration du système de fermeture du couvert de Certoux.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement complémentaire de CHF 188'000.- destiné à la réalisation du projet décrit sous chiffre 1.

3. D'amortir, cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 28 janvier 2010, soit au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le N° 33-331 « Amortissement des investissements » jusqu'en 2030.

Pour M. René Gisiger, Président
Jacques Nierlé,
Secrétaire général